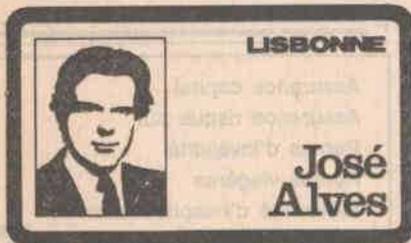


# Trois semaines après les élections portugaises Le gouvernement « en partance » se démène

Trois semaines après avoir donné une majorité parlementaire absolue à la droite, les Portugais sont toujours gouvernés par la « militante catholique de gauche » Maria de Lurdes Pintasilgo. Le gouvernement en place fait aussi un peu plus qu'assurer la gestion des affaires courantes, ou alors il y met une énergie qu'on ne lui connaissait pas avant. Rien que la semaine dernière, le Conseil des ministres s'est réuni trois jours de suite, parfois jusqu'à l'aube, pour adopter des piles de décrets-lois. Tout se passe comme s'il y avait une volonté de mettre le prochain gouvernement devant des faits accomplis.

D'après la législation portugaise, les résultats officiels des élections n'ont aucune valeur, il faut attendre



leur publication dans le journal officiel pour qu'ils puissent produire leurs effets. Ceux des législatives du

2 décembre sont toujours dans la phase des vérifications finales, du moins à Porto, où le processus se déroule avec une lenteur inhabituelle, justifiant même un voyage sur place du ministre de l'Intérieur. Toujours est-il que le président Eanes ne s'estime pas encore en droit de convoquer à Belem le leader de l'Alliance démocratique, Francisco Sa Carneiro, pour lui demander de former le sixième gouvernement constitutionnel, dont on peut se demander maintenant s'il pourra entrer en fonctions avant la fin de l'année.

## Le « cadeau de Noël » a du retard

L'Alliance démocratique n'a pas encore réagi officiellement à cette situation, mais la presse de droite est

moins réservée. « Le cadeau de Noël a du retard. La « bonne nouvelle » n'est pas encore parvenue à Belem », titrait jeudi « O Dia » sur toute la largeur de sa première page, tandis que « A Tribuna » du même jour soulignait, également à la une, « Le législatif intercalaire demeure sans effet ».

D'une manière générale, la droite, qui est impatient d'arriver au pouvoir, accuse le général Eanes de créer une situation confuse et absurde avec ses « excès législatifs ». Le chef de l'Etat a néanmoins fait savoir que la Constitution détermine avec rigueur les délais minimal et maximal, ainsi que les conditions qui doivent être réunies en ce qui concerne l'entrée en fonctions du nouveau Parlement et la présentation du programme de gouvernement. Et il ne voit pas du tout l'utilité de sortir de la légalité constitutionnelle « pour gagner deux ou trois jours ». Il attendra donc la publication officielle des résultats des élections.

La situation actuellement est rendue surtout polémique par le fait que Maria de Lurdes Pintasilgo poursuit tranquillement son action gouvernementale comme si rien ne s'était passé le 2 décembre dernier. La droite l'accuse notamment d'aller bien au-delà d'une simple gestion des

affaires courantes et l'Alliance démocratique a déjà fait savoir qu'elle réexaminera plusieurs dizaines de décrets-lois adoptés ces derniers jours et qui touchent tous les domaines.

## Large réforme

Cela va de la réorganisation des services administratifs et de tous les ministères jusqu'à l'ouverture des crédits destinés à l'habitation sociale, en passant aussi par des nominations, des fusions de compagnies d'assurances ou la restructuration de la carrière médicale.

Répondant aux critiques qui lui sont faites, Maria de Lurdes Pintasilgo fait valoir que son gouvernement doit exercer toutes ses fonctions jusqu'au dernier moment, jusqu'à sa démission, qu'il n'a pas à s'autocensurer. Elle a souligné aussi qu'elle n'a des comptes à rendre qu'au chef de l'Etat et au Conseil de la révolution, bref, qu'elle n'accepte pas les critiques formulées par les formations politiques, « même si elles ont gagné les élections ». « Si la nouvelle assemblée veut annuler les décrets-lois adoptés par le dernier Conseil des ministres, c'est là son affaire. En définitive, ce sera au peuple de juger si j'ai eu tort ou raison... »

J. A.



24 heures  
Lousane

21 décembre 1979